



VILLE DE NOUMEA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt cinq, le mardi 27 mai à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
21/05/2025

DATE D'AFFICHAGE
21/05/2025

Mme Sonia LAGARDE	Mme Valérie LAROQUE
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Christophe DELESSERT
Mme Chantal BOUYE	M. Alexandre MACHFUL
M. Patrick GUILLON	Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Anne-Christine CHIMENTI
M. Tristan DERYCKE	M. Christophe DELIERE
Mme Diane BUI-DUYET	M. Michel DESMEUZES
M. Warren NAXUE	M. Claude CHARLOT
Mme Françoise SUVE	M. Patrick SAKOUMORI
M. Marc ZEISEL	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Pascale SERVENT	M. Emmanuel BERART
M. Michel FONGUE	M. Eric MELTESALE
Mme Janine BAJON	M. Bernard LAVANDIER
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Cindy PRALONG	
Mme Naïa WATEOU	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de : 53
conseillers en exercice

Nombre de présents : 30
Nombre de votants : 48
(18 procurations)

M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Kimberley BARONI
Mme Magali MANUOHALALO	Mme Laurène CASSAGNE
M. Jérémie KATIDJO-MONNIER	Mme Christine BELLET
M. Joseph BOANEMOA	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Laurie HUMUNI	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Muriel GERMAIN
M. Nicolas BRIGNONE	M. Daniel HINSCHBERGER
M. Philippe BLAISE	Mme Veylma FALAE
M. Luc BRUN	Mme Christine LE SAINT
Mme Charlotte THAIAWE	Mme Jeanne POELLABAUER
Mme Stéphanie PAIMAN	
M. Bruno CAPY	
M. Marc LE LEIZOUR	

Monsieur Warren NAXUE a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2025-654

autorisant la signature d'un marché à bons de commande pour la fourniture et les travaux d'installation des caméras de vidéo-protection

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 27 mai 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 424 du 20 mars 2019 modifiée portant réglementation des contrats et marchés publics,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2025-234 du 26 mars 2025 relative au budget principal primitif pour l'exercice 2025,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/30 du 7 mai 2025,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 14 mai 2025

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Le maire ou son représentant est habilité à signer un marché à bons de commande à intervenir avec le soumissionnaire proposé par la commission d'appel d'offres pour la fourniture et les travaux d'installation des caméras de vidéo-protection.

ARTICLE 2 /

L'étendue du besoin à satisfaire recouvre la fourniture et la pose de 51 caméras.

ARTICLE 3 /

D'une durée de trois ans, le montant annuel du marché est estimé à trente millions (30 000 000) de francs CFP.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie

électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20250527-9311-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 2 juin 2025

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 27 MAI 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 2 juin 2025

Le secrétaire de séance,



Monsieur Warren NAXUE

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DPM	1
- MISE EN LIGNE	1